



Association  
Pour l'Intérêt Général  
évinois

## POUR L'INTERET GENERAL DES EVINOIS

Association de défense des locataires et propriétaires d'EVIN-MALMAISON

Evin-Malmaison, Le 04 Janvier 2022

Les membres du bureau et moi-même vous adressons à tous ainsi qu'à vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales, et réussites professionnelles.

Je souhaite que notre association vous apporte toute satisfaction dans les actions en cours ou futures. En ce début d'année, il est aussi permis d'espérer qu'elle puisse vous compter, vous et pourquoi pas l'ensemble de votre famille et vos amis intéressés par nos activités parmi nos plus fidèles adhérents encore de nombreuses années. Que cette année associative soit pleine de joies, de bonnes nouvelles, de rencontres et d'échanges encore plus agréables à vivre que les précédents.

**L'ASSOCIATION A BESOIN DE VOUS.**

**L'UNION A TOUJOURS FAIT LA FORCE DANS CE TYPE DE DOSSIER D'INTERET GENERAL.**

### **REQUETES INDEMNITAIRES : L'AVANCEE DU DOSSIER – QU'EN EST-IL ?**

- En date du 21 décembre dernier, le Tribunal Administratif de Lille a rejeté par 87 jugements nos demandes indemnitaires considérant que les préjudices psychologiques et immobiliers invoqués par l'association ne sont pas démontrés. Par ailleurs, ce Tribunal ne se prononce pas sur les fautes de l'Etat mais ne conteste pas l'existence de la pollution.
- 
- Selon le Tribunal il n'y aurait donc aucun risque à vivre sur les terrains pollués au plomb et au cadmium par METALEUROP et leur valeur foncière ne serait pas affectée par la pollution.
- 
- Après consultation de nos avocats et considérant que plusieurs pièces du dossier ont été dénaturées, j'ai fait part de notre décision de faire appel de ces 87 jugements. Vous avez reçu confirmation de cette demande d'appel formulée par Maître DEHARBE par mail ou par courrier. Dans cette correspondance, Maître DEHARBE vous demandait de lui confirmer expressément votre accord. Je sais que beaucoup d'entre vous ont déjà répondu par l'affirmative. Merci aux requérants qui n'auraient pas encore confirmé leur accord de bien vouloir le faire **TRES RAPIDEMENT**, en déposant soit au 22 Rue Mirabeau, soit au 5 Rue Danton l'exemplaire de la convention d'honoraires du cabinet Green Law, complétée et signée par vos soins, compte tenu des délais très courts qui nous sont imposés et qui, de surcroît, concernent 87 nouvelles requêtes.

- Nous attendions que l'Etat reconnaisse enfin que les sols pollués laissés par Metaleurop n'ont pas été traités correctement par l'autorité de police (le Préfet) et que, pour le moins, l'Etat nous fasse bénéficier d'une mise en sécurité de nos sols afin de les occuper sans risque.
- Comment accepter ce délibéré qui nous renvoie vivre sur nos lieux d'habitation pollués, alors que nous nous efforçons simplement d'**EXERCER NOTRE DROIT DE VIVRE** dans un environnement sain garanti par le droit national selon les articles 1 et 3 de la charte environnementale.
- Je suis convaincu, tout comme nos avocats, que notre détermination pour améliorer et défendre notre cadre de vie aboutira à faire reconnaître **que l'Etat a feint de pouvoir réglementer ce qu'il fallait en droit interdire.**

**C'est pourquoi nous comptons sur  
VOTRE SOUTIEN MASSIF, INDÉFACTIBLE et DÉTERMINE.**

- **LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE EST INDISPENSABLE POUR ORGANISER UNE IMPLICATION SANS FAILLE FACE AUX STRUCTURES DE L'ETAT**

En vous renouvelant tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, je vous prie d'agréer, Chère adhérente, Cher adhérent, l'assurance de mes salutations les meilleures.

**Le Président**

**Le Bureau**

**Bruno Adolphi**

**Siège : 22, rue Mirabeau à EVIN-MALMAISON**

**Bureau : 5, rue Danton à EVIN-MALMAISON (boite aux lettres de l'Association)**

**Adresse mail : [pigeevin@gmail.com](mailto:pigeevin@gmail.com) [Site pigeevin62.fr](http://Site.pigeevin62.fr)**